



ANNEXE 1 : AUTORISATION ÉCRITE IRRÉVOCABLE

Autorisation écrite irrévocable

(Article 3 (6°) du *Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société*)

Je,

Prénom et nom du médecin vétérinaire répondant
dûment autorisé par la société d'exercice

pour et au nom de la société d'exercice, donne le droit aux personnes, comités et tribunal visés à l'article 192 du *Code des professions*, d'exiger la communication et l'obtention d'un document mentionné à l'article 13 du Règlement ou d'une copie d'un tel document.

Signature du membre

Date